L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No 14, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 24 JANVIER.

L'AVENIR ET LES BONAPARTE.

M Charles Davenpler vient de publier sous ce titre : L'AVENIR ET LES BONAPARTE, un ouvrage d'une grande importance qui aborde le problème les plus fondamentaux de notre époque. C'est une étude approfondie des conditions politiques, économiques et sociales sur les quelles le nouvel Empire doit poser les fondements de la dynastie napoléonienne. M Davenpler n'accepte pas purement les institutions impériales comme l'expression la plus exacte des aspirations, des instincts et du génie de la France moderne, il cherche au tout contraire alliés en consolidant et développant le principe d'une ère des grandes époques qui marquent le progrès des âges.

L'ouvrage que nous signalons est animé d'ailleurs d'un élevé esprit de libéralisme, et se pensée se résume dans la conciliation de l'autorité souveraine avec la liberté qui est le but de l'histoire, et le droit populaire qui en est la large et puissante base. Nous ne pensons pas pouvoir être d'accord avec M. Davenpler sur toutes les solutions qu'il formule; mais le sujet qu'il traite a une importance douloureuse, et nous nous proposons de l'examiner avec toute l'attention dont il est digne. (*La France.*)

—Quel fut l'animal le plus sensible? demandait un joyeux plaisanteur à ses collègues qui l'écoutaient en attendant les dernières nouvelles.—Le chat, répondit l'un; le perroquet, dit un autre, etc., etc.——Non, messieurs, c'est le bonnet.—Pourquoi ?—Parce qu'il rougit quand il n'est pas cru.

—Une jeune et jolie personne de dix-neuf ans, Mlle Ernestine B....., récemment, chez ses parents, rue Saint Louis, au Marais, voulut, avant-hier soir, accrocher le cadre contenant ses pastels à un clou à crochet fixé au mur en dehors de la fenêtre de la cuisine. Elle fit ce mouvement avec tant de précipitation que sa jupe s'enflamma presque aussitôt. Elle perdit l'équilibre et fut précipitée sur le pavé de la cour.

Quelques instants après, dit le *Temps*, on la rapportait, sanglante et mutilée, et elle succomba bientôt dans les bras de sa mère désespérée.

—L'autre jour, un marchand de vaches du bon bourgeois, accompagné de sept ou huit de six à sept ans, regardait avec complaisance les volailles exposées aux regards de la acheteurs.

—Oh ! la belle oie ! s'exclama-t-il en admirant une oie, qui était, en effet, superbe.

—Mais, papa, répond la petite fille, elle est moins belle que maman, que tu appelles tous jours ma vilaine vie.

On vit beaucoup de la nouveauté de la Bilette, que son père emmena, en la tenant de petite grue.

—Les journaux de Londres annoncent que M. Crisp, directeur de la prison *modèle* de Pentonville, s'est enfui hâtivement au départ de 4,000 livres sterling (98,000 fr.) Il s'est abrité dans les prisons *modèles*, que soupçon dans les autres !

On lit dans le *Daily Telegraph*, de Londres :

"Avant-hier, quatre enquêtes ont été ouvertes au sujet de la mort d'enfants décédés la nuit, tandis qu'ils étaient couchés auprès de leurs mères. Des cas semblables se sont présentés à Shandwick et à Hatton-Green.

"Il a été établi par un médecin qu'un grand nombre d'enfants périssent de cette façon durant les mois d'hiver. Un verdict de mort accidentelle a été rendu dans l'un et l'autre cas."

Bureau de la Compagnie
D'ASSURANCE MUTUELLE
Du Lac Michigan,
Nile Orléans, 2 janvier 1865.

CONFORMÉMENT à la charte de cette Compagnie et à l'article 11 de la Législature [illegible] approuvé le 17 mars 1858, avis est donné que les actionnaires et cessionnaires de cette compagnie sont par le présent requis de payer à l'office de la dite Compagnie, au coin de la rue Carondelet et de la rue Gravier, en la cité de la Nouvelle Orléans, dans les trente jours après la présente publication, les versements et primes sur les actions de la dite Compagnie, ainsi que le veut la charte.

By order of the Board,
H. CASTAREDE, secretaire.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les certificats non payés de profits, à partir du 1er février 1865.

H. CASTAREDE, secretaire.

O. GAILLARD, président.

DIRECTEURS,
J. Lorbes, Jos A. White,
H. Delaune, Jos Duryeau,
P. Casanave, A. Bruneau,
A. Blanchard, Jos Gaudet,
A. Morgan, J. A. Mouton,
do do A. Vening Ingraj.
O. Gaillard. A. Comiha.

Compagnie d'assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1864.

Primes sur les risques d'incendie, [illegible]
" " des rivières [illegible]
" " des mers [illegible]
[illegible]

Primes non expirées [illegible]

Parties payées dans la même période, savoir :
Perte sur les incendies 29,301 82
" sur les rivières 3,829 66
" sur les mers 18,674 98
Total des pertes 52,795 51
Réassurances 1,548 51
Dépenses et intérêt sur perte 20,251 61
Quittes pour cent remboursés 11,942 50
En réserve, pour risques non expirés ..... 34,975 71 — 121,514 4

Montant net des primes reçues pour primes et en sus de perception ..... $ 9,604 27
Montant de la Compagnie en réserve 1,548 51
Montant net que la Compagnie réclame pour perte sur la police non réglée 37,856 61
Montant de la Compagnie en réserve 34,975 71
Effets pour primes et en sus de perception 41,767 80
Effets en mains de chacun et en boîte ..... 145 [illegible] 80
Effets payables par des bateaux de sauvetage, etc 223,311 50
Intérêt sur effets [illegible] 12,827 70
Effets d'autres compagnies 910 79
Solde de différentes compagnies d'assurance en faveur 17,544 17
Total de l'actif $563,220 46

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Ce qu'il est connu est une copie exacte tirée des livres de la dite Compagnie.

O. GAILLARD, président.

H. CASTAREDE, secretaire.

Les Directeurs ont déclaré de payer SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les certificats non payés de profits, à partir du 1er février 1865.

H. CASTAREDE, secretaire.

O. GAILLARD, président.

DIRECTEURS,
J. Lorbes, Jos A. White,
H. Delaune, Jos Duryeau,
P. Casanave, A. Bruneau,
A. Blanchard, Jos Gaudet,
A. Morgan, J. A. Mouton,
do do A. Vening Ingraj.
O. Gaillard. A. Comiha.

Compagnie d'assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1864.

Primes sur les risques d'incendie ..... $ 30,107 84
" " des rivières 3,829 66
" " des mers 18,674 98
Total des primes ..... $